



MAIRIE

42330 CUZIEU

**2026-02 - Décision portant signature d'un contrat avec la Société
ALTERDOKEO MÉDICAL pour la location et la maintenance de
deux défibrillateurs**

Le Maire de Cuzieu,

Vu l'article L 2122-22 du code Général des collectivités territoriales,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 15 juin 2020 par laquelle le
Conseil Municipal a donné délégation à Monsieur le Maire pour prendre les
décisions prévues à l'article L2122-22 du Code général des collectivités
territoriales,
Considérant qu'en application des dispositions de l'article L 2122-22.4, le maire
peut être chargé de prendre toute décision concernant la préparation la
passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et
de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur
montant lorsque les crédits sont inscrits au budget,
Considérant qu'il y a lieu d'installer de nouveaux défibrillateurs,
Considérant la proposition de location et de maintenance faite par la Société
ALTERDOKEO Médicale,

DÉCIDE

- ARTICLE 1 :** De signer avec la Société ALTERDOKEO MÉDICALE, sise 3 chemin de Montlouis à Oullins, un contrat pour la location et la maintenance de deux défibrillateurs qui seront installés à l'ERA Jean Noailly et au stade Bruno Pouillon.
- ARTICLE 2 :** Le contrat est conclu à compter du 12 février 2026 pour une durée de cinq ans, soit jusqu'au 11 février 2031.
- ARTICLE 3 :** Le montant trimestriel de la location est fixé à 270 € H.T.
- ARTICLE 4 :** En application des dispositions du décret n° 65-29 du 11 janvier 1965 modifié le 28 novembre 1983, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon par courrier ou sur le site www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de sa notification.
- ARTICLE 5 :** La Secrétaire générale de Mairie et Monsieur le Trésorier Municipal, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.
- ARTICLE 6 :** La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Montbrison

A Cuzieu, 20/02/2026
Le Maire,
Jean-François RASCLE



Le Maire de Cuzieu certifie sous sa responsabilité le
caractère exécutoire de cet acte
A/R Préfecture le
Notifié le
Le Maire,
Jean-François RASCLE



MAIRIE DE CUZIEU 10 ROUTE DE VEAUCHE 42330 CUZIEU

Tel : 0477548832 - Mail : mairie@cuzieu.fr